8 octobre 2009 1647

Concrètement, en vue du renforcement de l'attractivité des transports publics, le Conseil d'Etat veut mettre en place un véritable réseau régional fribourgeois (RER) – dont on parle partout actuellement – mais je ne veux pas toujours mener des négociations. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas mener des négociations par médias interposés. Je peux vous dire que nous sommes sur une bonne voie pour réussir cette idée, ce projet de RER fribourgeois et nous sommes en étroite collaboration et en discussion avec les entreprises des transport impliquées.

Mais, et c'est mon deuxième point, ce n'est pas seulement au niveau conceptuel mais aussi au niveau financier que le Conseil d'Etat veut passer des paroles aux actes. Ainsi le budget de l'Etat dans les transports publics, c'est-à-dire pour l'exploitation du trafic régional voyageurs et pour les communautés régionales de transport et les investissements, a vu – et verra – le développement suivant. Il est très important! Pour le budget 2010, nous prévoyons une augmentation de 7%, pour le plan financier 2011, une augmentation de 11% et pour le plan financier 2012, 12%. Alors vous voyez que le Conseil d'Etat met un poids fort sur le développement des transports publics.

Le troisième point: Au niveau régional, le canton comprend actuellement deux communautés régionales, comme cela a été dit, l'agglomération... (Interruption en raison du bruit dans la salle). Le postulat porte le titre, cela a été dit de manière très claire, «Concept global des transports publics dans l'agglomération de Fribourg». J'aimerais vous citer l'article 17 de la loi sur les transports qui dit sur le principe des communautés régionales des transports: «Ils peuvent être créés en vue de résoudre dans un périmètre déterminé les problèmes liés aux transports.» Alors les communautés régionales de transport doivent jouer le rôle de leader dans la résolution des problèmes de transport dans leurs périmètres respectifs. Le Conseil d'Etat est bien d'accord de jouer un rôle de coordinateur mais la première responsabilité est quand même à l'agglomération, respectivement à la communauté Mobul.

Avec ces quelques considérations, je veux vous dire encore une fois que le Conseil d'Etat accepte le postulat. Il vous prie de l'accepter et il vous donnera un rapport dans le délai légal.

 Au vote, la prise en considération de cette ce postulat est acceptée par 89 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst

(LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/ FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/ FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/ SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/ CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/ CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/ MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 89.

A voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total:* 2.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2050.09 Jean-Daniel Wicht/André Ackermann

(Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics)¹

Prise en considération

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, avec mon collègue Jean—Daniel Wicht, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et pour sa proposition d'acceptation de notre postulat. Le rapport qui sera établi permettra de répondre aux questions posées dans notre intervention parlementaire. La question essentielle, comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, est liée pour les représentants de l'Etat dans le conseil d'administration des TPF à la difficile distinction entre le rôle de commanditaire de prestations et celui d'actionnaire de l'entreprise amené à fournir ces prestations.

Quelles positions doivent-ils défendre? Assurer avant tout la rentabilité de l'entreprise et privilégier les amortissements? Ou plutôt donner la priorité à des critères tels que les coûts de transport, coûts de transport aussi bas que possible pour promouvoir encore plus les transports publics. Le rapport sur notre postulat permettra de clarifier ou de préciser le rôle que doivent jouer les représentants de l'Etat dans le conseil d'administration des TPF. Avec mon collègue Jean-Daniel Wicht, je vous demande de soutenir ce postulat.

¹ Déposé et développé le 16 février 2009, *BGC* p. 371; réponse du Conseil d'Etat le 1et septembre 2009, *BGC* p. 1804.

1648 8 octobre 2009

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le postulat de nos collègues Jean–Daniel Wicht et André Ackermann, soutenu par onze cosignataires, pose quelques questions pertinentes et fort intéressantes. Notre groupe l'a étudié avec intérêt et vous propose, comme le Conseil d'Etat d'ailleurs, de l'accepter.

Le rapport qui suivra nous permettra de connaître d'une part le rôle des représentants de l'Etat, et d'autre part la marge de manœuvre disponible pour le fonctionnement opérationnel et optimal des entreprises de transports publics. La Confédération, parfois aussi partenaire, fixe déjà des règles et des exigences dans le domaine comptable par l'approbation annuelle des comptes de ces entreprises. D'autres pistes seront aussi à examiner, telles que l'opportunité de fusions d'entreprises, la pertinence des sources de financement ou les droits des actionnaires. Il en va de même avec la représentation au sein des conseils d'administration.

Enfin, la vision stratégique, pour reprendre cette maxime chère à notre Directeur, devra être développée. Le contrôle de la conduite en tant qu'actionnaire, l'influence sur la qualité des services tout en maintenant des prix abordables et attractifs devront aussi être pris en compte, ceci dans l'optique du développement durable et de l'augmentation de la mobilité par l'utilisation soutenue des transports publics.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra massivement ce postulat et vous propose, comme le Conseil d'Etat de l'accepter.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion hat dieses Postulat mit Interesse studiert und stellt fest, dass die Postulanten sehr interessante Fragen an den Staatsrat stellen. Die ehemalige GFM konkurrenzierte zu ihrer Zeit private Betriebe im Car- und Transportwesen - mit erhaltenen Subventionen von Bund und Kanton. Solche unfairen Machenschaften sollten unseres Erachtens der Vergangenheit angehören. Aber wer weiss! Eine Kontrolle in dieser Angelegenheit ist immer besser und beruhigender. Auch sind wir der Meinung, dass das Eisenbahnnetz der TPF auf die Frage hin neu zu analysieren ist, ob dieses den heutigen Anforderungen immer noch entspricht. Zum Beispiel sprachen wir für die Linie Bulle-Broc vor zirka 2 Jahren Subventionen zur Erneuerung der Infrastruktur gut. Heute muss man sich fragen, ob diese Strecke im Personenoder Warenverkehr positiv oder negativ arbeitet. Die Antwort haben wir bis heute nicht. Ein anderes Anliegen der Freiburger Carunternehmen ist in Zukunft eine bessere partnerschaftliche Zusammenarbeit in Spitzenzeiten und nicht das Agieren als Konkurrenten. Die plötzliche Sanierung der Bahnstrecke Wünnewil-Flamatt lässt grüssen, wo die TPF anstatt Freiburger Carunternehmen, die in diesem Kanton verschiedene Steuern bezahlen, Bernmobil als Partner vorgezogen hat. Trotzdem sind wir zuversichtlich, wenn der Staatsrat uns empfiehlt, das Postulat als erheblich zu erklären, damit ein transparenter Bericht innerhalb der gesetzlichen Frist vorgelegt wird. Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei mehrheitlich diesem Postulat zustimmen.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt dieses Postulat und ist dafür, es erheblich zu erklären. Ich möchte Ihnen von 2 Elementen berichten, die die Diskussion in unserer Fraktion hervorgebracht hat. Erstens muss ich Ihnen berichten, dass die Frage 6, wo im Rechnungswesen und bei der Abgeltung von Leistungen nach mehr Transparenz gerufen wird, zu einer erheblichen Reaktion in unserer Fraktion geführt hat. Man ist – wie der Staatsrat in seiner Antwort sagt – der Meinung, dass diese Informationen alle bereitliegen und dass die Jahresrechnungen eine detaillierte Einsicht in die Aktivitäten der Transportunternehmen geben. Es stellt sich hier die Frage des Preis-Leistungs-Verhältnisses. Die Frage ist nur, wer welchen Preis wofür bezahlt. Es gibt das Preis-Leistungs-Verhältnis für die Benutzer der öffentlichen Transportmittel und es gibt das Preis-Leistungs-Verhältnis für die öffentliche Hand. Ich denke, dass beide zusammen gesehen werden müssen. Unseres Erachtens gibt es ein Kommunikationsproblem. Der Staatsrat sollte dieses Kommunikationsproblem betreffend der Transparenz der erbrachten Leistungen lösen, indem das Preis-Leistungs-Verhältnis für die öffentliche Hand geklärt wird. Meine zweite Bemerkung ist, dass der Staatsrat sehr wohl gesehen hat, dass es eine Rollenkumulation – um nicht zu sagen, einen Rollenkonflikt – gibt, wenn man Aktionär und gleichzeitig Besteller von Leistungen ist. Der Aktionär hat vielleicht ein anderes Interesse als der Besteller von Leistungen. Wir erwarten gerne die Antwort des Staatsrates, wie dieser Rollenkonflikt, respektive die Rollenkumulation - um es neutraler zu sagen -, gelöst wird, dass insbesondere der öffentliche Verkehr gefördert wird. Dieser hat es nötig, noch weiter gefördert und ausgebaut zu werden. Mit diesen Bemerkungen unterstützt das Mitte-Links-Bündnis die Erheblichkeitserklärung dieses Postulates und dankt dem Staatsrat für seine vorläufige Antwort.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Notre groupe partage les préoccupations des postulants quant aux coûts et aux prestations des transports publics, c'est pourquoi nous accepterons ce postulat et attendons avec intérêt le rapport qui devrait suivre.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat, ainsi que tous les intervenants, pour leur entrée en matière positive faisant suite au postulat que j'ai déposé avec mon collègue André Ackermann. J'en conviens, son sujet est assez sensible. C'est en tout cas ce que m'inspirent les entretiens que j'ai eus avec de nombreux conseillers communaux depuis son dépôt. Le rapport qui va être établi permettra, je l'espère, de clarifier un tant soit peu l'ambiguïté de l'autorité cantonale qui subventionne l'entreprise dont elle est en même temps actionnaire. Peut-on dans ces conditions prendre toujours les bonnes décisions? Cette ambiguïté est souvent mal comprise des édiles communaux chargés de négocier les prestations avec le mandataire principal, les TPF.

Aujourd'hui, notre canton est en retard par rapport à de nombreux autres cantons en ce qui concerne la part modale des transports publics, la desserte en 8 octobre 2009 1649

transports, la cadence ou d'autres facteurs qui créent cette différence intercantonale. Dans tout les cas, le rôle du canton, comme du conseil d'administration de l'entreprise de transport, est de prendre les mesures nécessaires pour accroître l'attractivité des transports en commun auprès de la clientèle. Quelles sont les exigences fixées par le Conseil d'Etat aux entreprises afin qu'elles prennent des mesures pour augmenter le nombre des passagers transportés? Quels sont les objectifs du Conseil d'Etat, actionnaire des TPF, afin de renforcer l'attractivité des prestations de l'entreprise. Je suis frappé que l'on ne mène aucune action pour inciter les habitants d'un nouveau quartier à prendre les transports en commun, par exemple en octroyant une semaine gratuite sur le réseau. D'ailleurs, on constate que, soit à Bulle soit dans le Grand Fribourg, quantité de quartiers se sont construits. Dans certaines communes, ce sont mille habitants qui sont arrivés et on n'a mené aucune action. Idem lorsqu'une commune transforme une zone blanche en zone bleue, une information sur le pare-brise indiquant l'emplacement du parking d'échange le plus proche, accompagnée d'un bon de transport pour une semaine gratuite sous les transports publics, serait certainement fortement appréciée. Inciter les automobilistes à prendre le bus ou le train doit faire partie à mon sens des prestations de l'entreprise subventionnée. Les transports publics reçoivent des aides des différentes collectivités publiques à hauteur de 75% de leur charge, le reste étant couvert par les billets et les abonnements. Lorsque de tels montants sont payés par les deniers publics à une entreprise publique, il est vital que les négociations annuelles sur les prestations se fassent dans un climat de confiance réciproque. La prestation fournie doit l'être au juste prix, ni plus, ni moins. Dans ce sens, la communication entre l'entreprise TPF et les autorités communales ou supracommunales doit être améliorée, afin que le système de financement soit parfaitement compris, pour éviter les interrogations en regard des bénéfices annoncés qui choquent parfois certains édiles.

J'ai l'espoir, M. le Commissaire du gouvernement, que le rapport, rédigé avec bienveillance, qui découlera de ce postulat apportera les réponses aux doutes et aux questions que se posent les autorités qui négocient régulièrement des prestations avec les TPF. Je suis convaincu qu'il permettra de créer les conditions favorables à un partenariat de qualité où le dialogue constructif et la compréhension mutuelle sera de rigueur à l'avenir. Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour son travail et vous invite, chers collègues, à accepter ce postulat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos différentes interventions. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Il y a deux questions qui ont été abordées dans ce contexte et que vous avez aussi soulignées dans vos différentes interventions. Tout d'abord, le contrôle est assuré. Nous l'avons développé dans notre réponse. Il y a un contrôle au niveau comptable, mais il y a également un contrôle au niveau des procédures d'indemnisation. La deuxième question qui se pose est la question intéressante et délicate qui porte sur l'implication de l'Etat dans la

SA TPF. Je peux vous dire que, par sa représentation au conseil d'administration, l'Etat peut assurer un contrôle direct sur la conduite des affaires. Le Conseil d'Etat est représenté par deux de ses membres au conseil d'administration. Le Conseil d'Etat a toujours clairement dit qu'il fallait distinguer le rôle de commanditaire des prestations et celui d'actionnaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, moi, comme directeur des transports, je ne siège plus au conseil d'administration. Mon prédécesseur était même président de la société anonyme. Dans le contexte de la fusion TF et GFM, la Confédération avait exigé que le président ou le commanditaire ne siégeât plus au conseil d'administration. De ce côté-ci, on est au clair. Néanmoins, vous avez souligné, M. le Député Wicht, le problème de l'action de l'Etat, qui est représenté dans l'entreprise, lors de questions délicates à décider. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est en train de réfléchir ou d'avoir une discussion sur la philosophie générale au sujet de son implication. Doit-il être représenté dans le conseil d'administration? Ou ne devrait-il pas plutôt développer une sorte de stratégie de propriétaire, en allemand on dit Eigentümerstrategie. Il s'agit de donner les grandes lignes dans lesquelles l'entreprise doit se développer et on ne s'implique plus dans les questions quotidiennes. Le Conseil d'Etat va approfondir cette question, non seulement pour les TPF, mais aussi pour d'autres entreprises, dont notamment le groupe E. Avec ces quelques considérations, je vous prie, encore une fois, d'accepter le postulat. Dans le rapport, on va essayer de développer l'idée de Kommunikationsproblem qui a été soulevée par M. de Roche, et de se pencher non seulement sur le contrôle des coûts, mais aussi sur le contrôle des prestations.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/ CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/ CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/ SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/ FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/ CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schor8 octobre 2009

deret E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 88.

S'est abstenu: Genoud (VE, UDC/SVP). Total: 1.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Résolution Fritz Glauser/Michel Losey (mesures nécessaires et indispensables pour sortir de la crise laitière)¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). La récente publication des chiffres de l'Office fédéral de la statistique sur les revenus agricoles suisses confirme la situation financière actuelle préoccupante de notre agriculture. En effet, les experts prévoient une érosion du revenu de la famille paysanne de 7,6% pour cette année. Les baisses de prix concernent la production végétale avant tout, les céréales fourragères et les céréales panifiables avec une baisse de prix inadmissible de 10 respectivement 20%. La diminution du revenu du secteur de la production animale est due pour sa part principalement à la chute dramatique du prix du lait de ces derniers mois. Cette situation est particulièrement précaire pour les producteurs de lait d'industrie devant faire face à des problèmes aigus de liquidité financière. Avec 10% du total de la production laitière de notre pays, notre canton, un des plus importants producteurs de lait, est fortement touché par cette crise. L'abandon des contingentements laitiers au 1^{er} mai 2009 est le résultat amer de la stratégie de la libéralisation des marchés agricoles adoptée par la Confédération. L'association de cette politique aux effets de la dégradation du marché laitier international de la crise financière et de la récession économique mondiale a eu pour conséquence dans le secteur laitier une baisse de prix allant jusqu'à 20 centimes. Les effets conjugués de cette situation exercent aujourd'hui une pression insoutenable pour les marchés laitiers suisses. Afin de sortir de cette situation critique des mesures urgentes sont maintenant nécessaires pour ramener le prix du lait à un niveau permettant aux producteurs de lait d'obtenir une rétribution équitable pour leur travail. Parallèlement à la transparence du marché laitier revendiquée, les mesures les plus indispensables, soit la gestion des quantités et l'assainissement du marché laitier, doivent être promptement mises en place. Pour atteindre ces objectifs il ne serait en aucun cas nécessaire à la Confédération de réintroduire le contingentement laitier. Par un arrêté urgent, la Confédération peut et doit donner à la branche, nouvellement organisée dans une interprofession du lait, la possibilité d'appliquer la force obligatoire afin de mettre en place ces mesures. Pour qu'elle soit efficace, la gestion des quantités doit en outre être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire suisse. Il serait en effet inutile que seule une partie du pays réduise ses quantités de lait produites alors que l'autre région étendrait sa production. L'interprofession signifie le regroupement des producteurs, intermédiaires, artisans fromagers, de l'industrie de transformation ainsi que du commerce de détail au sein d'une même plateforme. Propagée un temps par certains acteurs du secteur laitier, la gestion de l'offre à l'échelle de producteurs et de transformateurs a échoué. Dans un marché toujours plus libéralisé, où chacun tend à augmenter ses parts de vente, ce mode de gestion à l'offre est impossible sans conséquences économiquement négatives en particulier pour les représentants du premier échelon, les paysans. C'est pourquoi une gestion de l'offre au niveau national par la branche laitière est nécessaire. Comme énoncé à l'instant et décrit dans la résolution, le temps presse. Les manifestations de nos agriculteurs sont des appels au secours des familles paysannes dans la détresse. La gestion des quantités ainsi que l'assainissement du marché laitier doivent être appliqués immédiatement afin de donner une perspective d'avenir aux producteurs de lait en obtenant un prix équitable qui permettra à nos familles paysannes d'atteindre un niveau de vie décent.

Chers collègues, au vu de ce que je viens de dire et afin de défendre un secteur économique important pour notre canton, je vous demande, et avec moi le groupe libéral-radical, de soutenir la résolution déposée.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La Confédération impose sous la pression de nombreux milieux économiques et depuis de nombreuses années un libéralisme à outrance qui amène certaines aberrations. Aujourd'hui nous pouvons constater les conséquences de ces décisions au bénéfice des échanges internationaux. Des produits agricoles parcourent de nombreux kilomètres, en mer et sur la route, avant d'arriver sur les étalages de nos magasins alors que les producteurs de ces produits sont très mal rétribués. Cette volonté de laisser faire la loi du marché a poussé Pascal Couchepin à supprimer les contingentements laitiers qui permettaient de gérer les quantités produites alors qu'une modification du système existant aurait été bien plus cohérente. Cette décision, effective depuis 2009, est précédée d'une période transitoire qui a débuté dès 2006 à diviser les agriculteurs en deux camps. Une grande majorité voulait maîtriser les quantités de manière à ne pas obtenir le chaos sur les marchés. Le second groupe, moins important, avait l'ambition de produire beaucoup et ceci même à un prix plus bas de manière à gagner des parts de marché, ce qui a aussi fait le jeu des entreprises qui doivent transformer une grande quantité pour amortir leurs installations (pour certains) et faire du bénéfice important pour de grands distributeurs. Ces agriculteurs ont, par leurs actions, créé un effet boule de neige car chacun avait finalement peur de voir son prix du lait baisser sans pouvoir livrer une plus grande quantité en compensation. Ce phénomène a, en plus, conjugué avec un léger manque durant une petite période, et ceci au plan mondial, qui a incité plusieurs acteurs sur les marchés à

¹ Déposée et développée le 6 octobre 2009, BGC p. 1629.